



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 14 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : Haut Commissariat
des Nations Unies pour les réfugiés**

Note verbale datée du 25 avril 2003, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et a l'honneur de porter à son attention, conformément à la résolution 1166 (XII) datée du 26 novembre 1957 de l'Assemblée générale, qui traite de la création du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi qu'aux résolutions traitant de l'élargissement du Comité exécutif adoptées ultérieurement par l'Assemblée et le Conseil économique et social, la demande du Gouvernement zambien sollicitant son admission au Comité exécutif, dont les membres sont élus sur la base d'une répartition géographique aussi large que possible, parmi les États qui se sont intéressés à la recherche d'une solution au problème des réfugiés.

La Zambie est pleinement acquise à la promotion et au respect des droits de l'homme. C'est pourquoi son gouvernement observe une politique ouverte et accueillante envers les réfugiés et, dès lors, accepte et accueille depuis longtemps des réfugiés qui demandent une protection et qui fuient des situations où leur vie et leur liberté sont menacées. Le Gouvernement zambien a également témoigné de sa volonté d'aider les réfugiés en ratifiant la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique ainsi que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967.

Pays d'accueil pour des réfugiés d'origines nationales diverses, la Zambie s'est intéressée et dévouée sans relâche à la recherche de solutions durables au problème des réfugiés. Elle s'emploie à l'heure actuelle, avec l'appui de la communauté des donateurs, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les

* E/2003/100.



réfugiés (HCR) et d'autres entités, à mettre en place l'initiative « Zambie », programme de développement local des zones d'accueil des réfugiés, dont doivent tirer parti aussi bien les réfugiés que les collectivités d'accueil.

En conséquence, le Gouvernement zambien serait reconnaissant au Secrétaire général de l'ONU de bien vouloir prendre les dispositions voulues afin d'élargir la composition du Comité exécutif. En demandant à devenir membre du Comité exécutif, le Gouvernement zambien montre qu'il est disposé à y apporter des contributions efficaces et constructives, conformément à sa pratique établie de longue date dans ce domaine et à son attachement à la noble cause et au mandat du HCR.
